

# CARTE DE GARANTIE

A CONSERVER PAR LE BÉNÉFICIAIRE

TYPE DU VÉHICULE	103LS	N°	5840263	COULEUR	CA
ACHETEUR	M <sup>me</sup> Gady Le Boullan 53				
DATE DE MISE EN CIRCULATION	28 Juin 1978				
<b>IMPORTANT</b> <p>Le bon rendement des véhicules à moteur est fonction du soin apporté à leur entretien en particulier pendant la période de rodage. Suivre scrupuleusement les indications et conseils de la notice d'utilisation.</p> <p>Sous cette réserve le véhicule désigné ci-dessus est garanti conformément à nos conditions générales de vente pendant un délai de SIX MOIS à dater du jour de sa mise en circulation.</p>	<b>VENDEUR</b>  <p>( Cachet commercial ou nom et adresse )</p>				

**CYCLES  
PEUGEOT**



Le véhicule qui fait l'objet de cette carte de garantie est conforme au prototype réceptionné par le Service des Mines comme CYCLOMOTEUR et il répond à toutes les prescriptions du Code de la route relatives à cette catégorie.

Il n'est pas soumis à l'immatriculation, doit bénéficier du tarif d'assurance « cyclomoteur » et peut être conduit sans permis à partir de 14 ans, seul ou avec un passager de moins de 14 ans.

## **NOUS PRÉCONISONS L'USAGE EXCLUSIF DE BP ZOOM**

### **EXTRAIT DE NOS CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE CONCERNANT LA GARANTIE**

Nos cyclomoteurs sont garantis six mois à dater de leur mise en service contre tout vice ou défaut de construction tels qu'ils sont visés par les articles 1641 à 1643 du Code Civil.

La garantie est strictement limitée au remplacement des pièces reconnues défectueuses sans qu'il puisse jamais être réclamé d'indemnité pour une cause quelconque, soit en raison de l'immobilisation de la machine, soit en raison des accidents de personnes ou de choses qui auraient pu survenir.

Les frais de main-d'œuvre, de démontage et de remplacement des pièces restent toujours à la charge du client ainsi que les frais de port et d'emballage à l'aller et au retour.

Lorsqu'une de nos machines aura été transformée, modifiée ou réparée en dehors de nos ateliers ou de ceux de nos Agents, elle perdra le bénéfice de cette garantie, de même si elle n'a pas été rodée suivant nos instructions.

Les échanges ou remises en état faits au titre de la garantie ne peuvent avoir pour effet d'en prolonger la durée.

Pour les pneumatiques et accessoires, notre garantie est limitée à celle du fabricant.

La présentation de cette carte sera rigoureusement exigée pour toute réclamation invoquant le bénéfice de la garantie.